



COMMUNE D'EVIONNAZ

PUBLICATION
BULLETIN OFFICIEL

INFORMATION PUBLIQUE

Aménagement du territoire

Avant-projet de la révision globale du PAZ et RCCZ de la commune d'Evionnaz

Conformément à l'article 33 alinéas 1 et 1bis de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987 (LcAT), l'administration communale d'Evionnaz soumet à l'information publique durant 30 jours l'avant-projet de révision globale du plan des zones et règlement communal des constructions.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier au bureau communal durant les heures d'ouvertures des bureaux et une information publique aura lieu le **mardi 12 avril 2022 dès 17h00 et jusqu'à 20h00 à la salle des Sociétés, ancienne maison de commune d'Evionnaz.**

Les observations peuvent être adressées par écrit au Conseil municipal dans les 30 jours dès la présente publication.

Evionnaz, le 1^{er} avril 2022

L'Administration communale